Assemblée municipale ordinaire

du lundi 15 juin 2026

à 20.00 heures à la salle communale

_____

Présidence : M. Jean-Marc Tonna

Secrétariat : Mme Fanny Jeanmaire

M. le Président formule les interpellations d'usages. Les citoyennes et citoyens ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée par insertion dans la Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary n° 19 du 15 mai 2026. L'assemblée est donc légalement constituée et ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 08 décembre 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 15 mai 2026)
2. Comptes municipaux de l'exercice 2025 :
   a) Approuver une attribution de CHF 1'350'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif
   b) Approuver les comptes de l'exercice 2025
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 131'000.00 pour la révision du plan d'aménagement local
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour la rénovation du bâtiment sis à Fleur de Lys 5 dont le locataire actuel est le Service d'Action Sociale Courtelary (SASC)
5. Discuter et approuver la modification apportée au règlement tarifaire sur les déchets
6. Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale
7. Prendre connaissance du décompte final suivant :

- Rénovation du collège – honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civil, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) / Permis de construire

8. Message des autorités
9. Divers

M. Jérôme Dubois est nommé scrutateur.

Electeurs inscrits : 962

Electeurs présents : 35

Majorité absolue : 18

1. <u>Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 08 décembre 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 15 mai 2025)</u>

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 08 décembre 2025 a été déposé au bureau municipal 30 jours avant la présente assemblée. La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée, si bien que ce dernier est accepté à l'unanimité des votants par l'Assemblée municipale.

2. <u>Comptes municipaux de l'exercice 2025 :</u>

a) <u>Approuver une attribution de CHF 1'350'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif</u>

b) <u>Approuver les comptes de l'exercices 2025</u>

M. Benjamin Rindlisbacher rapporte au nom du Conseil municipal et lit le texte suivant :

Résultat

compte global

(compte général + financements spéciaux)

Excédent de produits	CHF	40’188,33
• *Compte général*		17’772,39
• *Financements spéciaux*		22’415,94
Excédent de charges budgété	CHF	- 174’100,00
• *Compte général*		- 149’000,00
• *Financements spéciaux*		- 25’100,00
soit une amélioration de	**CHF**	**214’288,33**
• *Compte général*		166’772,39
• *Financements spéciaux*		47’515,94

Le compte général 2025 (hors financements spéciaux) boucle avec un résultat positif de CHF 17'772.00. Avant la comptabilisation d’une attribution au financement spécial pour les bâtiments du patrimoine administratif de CHF 1'400'000.00 et une attribution aux amortissements supplémentaires de CHF 4'887.00, le résultat était de CHF 1'422'660.00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 149'000.00, soit une amélioration de CHF 166'772.00 et de CHF 1'571'660.00 avant l’attribution au financement spécial et aux amortissements supplémentaires. On peut donc dire que le budget a été bien tenu, grâce notamment aux rentrées fiscales qui sont supérieures de CHF 995'655.00.

Au niveau des financements spéciaux, le traitement des eaux usées boucle avec un excédent de charges de CHF 19'979.00 et l’enlèvement des déchets avec un excédent de produits de CHF 42'395.00.

Le compte global de la commune (compte général + financements spéciaux) présente donc un excédent de produits de CHF 40'188.00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 174'100.00.

INVESTISSEMENTS 2025		
Rénovation du collège - Mandat d'architecture	CHF	75'981.20
Rénovation du collège - Projet de l'ouvrage	CHF	157'867.90
Réfection Fleur de Lys-Tannerie-Temple - Eclairage public	CHF	15'000.00
Réfection chaussée Les Lilas (Grand-Rue vers Pont)	CHF	36'411.20
Achat d'un véhicule pour la voirie - Weidemann	CHF	48'700.00
Assainissement de certaines fontaines du village	CHF	33'340.30
Total des investissements		367'300.60

Au niveau des investissements réalisés en 2025, les informations se trouvent sur l'image. Le décompte du premier point vous sera d'ailleurs présenté tout à l'heure. Je passe maintenant en revue les différents comptes

Les principales différences
comparaison budget / comptes

0 - Administration générale
charges nettes

Comptes	CHF 724'637,39
Budget	CHF 695'450,00
Différence	+ CHF 29'187,39



Les charges nettes sont supérieures de CHF 29'187.00 par rapport au budget (4.20%).

Législatif et exécutif (01)

Les charges nettes de cette rubrique sont inférieures de CHF 12'830.00 par rapport au budget provenant principalement des délégations et réceptions.

Services généraux (02)

Les charges nettes de cette rubrique sont supérieures de CHF 42'018.00 par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des charges suivantes : traitement, charges sociales du personnel administratif (+ CHF 10'179.00) en raison de l'absence de l'ancienne secrétaire municipale, il a fallu faire appel à du personnel de remplacement pour palier à cette absence. Eau, énergie, combustible pour le hangar des pompiers (+ CHF 21'697.00) le Conseil a pris la décision de raccorder le hangar des pompiers au chauffage à distance afin de pouvoir chauffer ce local et surtout être en

mesure de sécher les tenues des pompiers après intervention, ce qui était très compliqué jusqu'à présent. Le solde de la différence touche l'ensemble des comptes.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

1 – Ordre et sécurité publique, défense
charges nettes

Comptes	CHF 35'799,33
Budget	CHF 39'600,00
Différence	./. CHF 3'800,67





Les charges nettes sont inférieures de de CHF 3'800.00 par rapport au budget (9.60%) et ne demandent pas de commentaires spécifiques.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

2 – Formation
charges nettes

Comptes	CHF 3'005'974,07
Budget	CHF 1'704'600,00
Différence	+ CHF 1'301'374,07



Les charges nettes sont supérieures de CHF 1'301'374.00 par rapport au budget (76.34%). Cette grande différence est due à notre proposition d'attribution du montant de CHF 1'400'000.00 au FS des bâtiments administratifs qui sera utilisé afin de lisser les futurs amortissements des coûts de la rénovation du collège. Sans cette attribution, la différence aurait été inférieure de CHF 99'625.00 (5.85%) et provient essentiellement des coûts suivants : syndicat scolaire COVICOU et école de musique du Jura bernois qui sont inférieurs de CHF 26'000.00, des coûts liés au bureau d'aide au maître d'ouvrage dans le cadre du projet de rénovation du collège (- CHF 14'768.00), divers matériel d'entretien et de nettoyage pour le collège (- CHF 15'467.00), des coûts liés à la réfection du préau nord-ouest (- CHF 25'0000.00) ces travaux seront faits en 2026, qui sont contrebalancé par une

augmentation des coûts liés à l'école des Prés-de-Cortébert (+ CHF 17'872.00), le solde des différences touchant l'ensemble des comptes.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

3 – Culture, sport et loisirs
charges nettes

Comptes	CHF 153'478,71
Budget	CHF 189'450,00
Différence	./. CHF 35'971,29



Les charges nettes de cette rubrique sont inférieures de CHF 35'971.00 par rapport au budget (18.99%), provenant principalement d'une augmentation des charges suivantes : traitement des bibliothécaires (+ CHF 6'774.00) la nouvelle collaboratrice de la bibliothèque a été engagée à un pourcentage supérieur et cette augmentation a été décidée après l'établissement du budget, et une diminution des charges suivantes : entretien des installations sportives (- CHF 10'000.00) aucun entretien conséquent n'a été entrepris en 2025, subventions au Pass-sports et à la patinoire (- CHF 5'825.00), dans la rubrique loisirs, parcs et jardins publics, course des aînés, subventions diverses (- CHF 12'264.00), pour les activités culturelles (- CHF 3'046.00) le solde de la différence touchant l'ensemble des comptes.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

4 – Santé
charges nettes

Comptes	CHF 6'1312,95
Budget	CHF 13'000.00
Différence	./. CHF 6'867,95





Les charges nettes sont inférieures de CHF 6'867.00 par rapport au budget (52.82%), provenant principalement du service dentaire scolaire.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

5 – Sécurité sociale
charges nettes

Comptes	CHF 1'323'853,63
Budget	CHF 1'457'800,00
Différence	./. CHF 133'946,37



Les charges nettes sont inférieures de CHF 133'946.00 par rapport au budget (9.19%).

Vieillesse et survivants (53)

Les charges de cette rubrique sont inférieures de CHF 62'211.00 par rapport au budget provenant principalement de la compensation des charges avec le canton de Berne pour les assurances sociales et prestations complémentaires.

Familles et jeunesses (54)

Les charges de cette rubrique sont inférieures de CHF 23'180.00 par rapport au budget, provenant principalement des frais pour crèches et garderies (-CHF 19'953.00) les pertes de la crèche sont moins élevées que prévues au budget. La perte réelle est de CHF 59'696.00 contre CHF 79'650 au budget, les mesures d'économies entreprises au niveau de la crèche portent leurs fruits.

Aide sociale et asile (57)

Les charges de cette rubrique sont inférieures de CHF 48'554.00 par rapport au budget, provenant de la compensation des charges en matière d'aide sociale.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

6 – Transports
charges nettes

Comptes	CHF 619’868,30
Budget	CHF 611’100,00
Différence	+ CHF 8’768,30



Les charges nettes sont supérieures de CHF 8'768.00 par rapport au budget (1.44%) et ne demandent pas de compléments d’informations.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire
charges nettes

Comptes	CHF 97’430,15
Budget	CHF 144’300,00
Différence	./. CHF 46’869,85



Les charges nettes sont inférieures de CHF 46'869.00 par rapport au budget (32.48%).

Aménagements (74)

Les charges de cette rubrique sont inférieures de CHF 18'908.00 par rapport au budget, provenant principalement de la subvention annuelle au SAES qui a été comptabilisé sous l’exercice 2026 pour CHF 12'925.00, le solde de la différence touchant l’ensemble des comptes.

Protection de l’environnement (77)

Les charges de cette rubrique sont inférieures de CHF 25'978.00 par rapport au budget, provenant principalement des coûts d’entretien du cimetière (-CHF 21'708.00), en raison de la désaffectation des tombes qui a été faite en 2025, les entretiens réguliers du cimetière ont été fortement réduits, le solde touchant l’ensemble des comptes.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

8 – Economie publique
revenus nets

Comptes	CHF 404,28
Budget	CHF -1'900,00
Différence	+ CHF 2'304,28



Les revenus de cette rubrique sont supérieurs de CHF 2'304.00 par rapport au budget et ne demandent pas d'explications supplémentaires.

Les principales différences
comparaison budget / comptes

9 – Finances et impôts
revenus nets

Comptes	CHF 5'966'770,25
Budget	CHF 4'857'200,00
Différence	+ CHF 1'109'570,25



Les revenus nets sont supérieurs de CHF 1'109'570.00 par rapport au budget (22.84%).

Péréquation financière et compensation des charges (93)

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs de CHF 62'735.00 par rapport au budget, provenant de la compensation avec le canton de Berne pour la réduction des disparités qui se base sur les trois derniers exercices comptables et comme ces derniers exercices étaient bons en matière de rentrées fiscales, cela réduit la compensation du canton.

Quotes-parts et autres (95)

Les revenus de cette rubrique sont supérieurs de CHF 14'357.00 par rapport au budget, provenant de la quote-part à l'impôt fédéral direct.

Administration de la fortune et de la dette (96)

Les charges nettes de cette rubrique sont inférieures de CHF 82'235.00 par rapport au budget, provenant principalement d'une diminution des charges suivantes : intérêts sur dettes à long terme (- CHF 40'896.00), entretien du

bâtiment du SASC (- CHF 34'881.00) un crédit pour ces travaux sera soumis à l'assemblée municipale et se feront fin 2026 début 2027, le solde de la différence touchant l'ensemble des comptes.

Impôts

Les revenus de cette rubrique sont supérieurs par rapport au budget, dont voici le détail.

Impôts

Principales différences

Compte	*Comptes 2025*	*Budget 2025*	*Différence CHF*	*Comptes 2024*	*Différence CHF*
Impôts des personnes physiques	**3'964'698.49**	**3'442'750.00**	**521'948.49**	**3'465'629.25**	*499'069.24*
Impôt à la source + frontaliers	**118'162.45**	**73'650.00**	**44'512.45**	**60'822.35**	*57'340.10*
Impôts des personnes morales	**1'087'789.05**	**839'250.00**	**248'539.05**	**1'810'036.05**	*-722'247.00*
Impôts sur les gains immobiliers	**300'880.50**	**130'000.00**	**170'880.50**	**109'178.30**	*191'702.20*
Taxations spéciales	**70'932.70**	**75'000.00**	**-4'067.30**	**130'102.80**	*-59'170.10*
Taxes immobilières	**313'391.85**	**300'000.00**	**13'391.85**	**307'293.35**	*6'098.50*
Taxes des chiens	**6'950.00**	**6'500.00**	**450.00**	**6'830.00**	*120.00*
Totaux	**5'862'805.04**	**4'867'150.00**	**995'655.04**	**5'889'892.10**	***-27'087.06***

Les chiffres en rouge représentent des charges pour la commune ou des différences négatives

Comme vous le constaterez, la différence globale des impôts est la suivante : Revenu supérieur de CHF 995'655.00 par rapport au budget, mais inférieurs de CHF 27'087.00 par rapport à 2024 qui était une excellente année pour les rentrées fiscales. Ces écarts mettent en évidence la complexité de les prévoir au budget et justifie la prudence lors de l'élaboration de celui-ci.

Les comptes autofinancés

assainissement des eaux

Chiffre d'affaires	CHF 321'154,05
Excédent de charges	CHF -19'979,99
Avance au financement spécial (fortune)	CHF 416'222,05
Fonds spécial maintien de la valeur	CHF 451'232,66
Patrimoine administratif	CHF 741'441,28



Rien de spécial à commenter pour cette rubrique.

Les comptes autofinancés

enlèvement des déchets

Chiffre d'affaires	CHF 238'722,73
Excédent de produits	CHF 42'395,93
Avance au financement spécial (fortune)	CHF 101'195,41
Patrimoine administratif	CHF 91'475,45



Rien de spécial à commenter pour cette rubrique.

Bilan

		Augmentations / diminutions	*Solde au 31.12.2025*
Actif			
Patrimoine financier	+	CHF 1'488'653,85	CHF 10'135'528,22
Patrimoine administratif	-	CHF 91'087,30	CHF 5'318'285,45
Passif			
Capitaux de tiers	-	CHF 96'239,38	CHF 6'564'572,32
Capitaux propres :	+	CHF 1'493'805,93	CHF 8'889'241,35
- Financements spéciaux	*+*	*CHF 22'415,94*	*CHF 517'417,46*
- Préfinancements	*+*	*CHF 1'448'729,82*	*CHF 4'303'277,66*
- Amortissements supplémentaires	*+*	*CHF 4'887,75*	*CHF 250'060,23*
- Excédent du bilan		*CHF 17'772,39*	*CHF 3'811'386,00*

Au niveau du bilan, le patrimoine administratif a diminué de CHF 91'087.00, les investissements réalisés nets (CHF 367'300.00) sont inférieurs aux amortissements comptabilisés (CHF 458'387.00). Les prêts ont quant à eux diminués de CHF 165'000.00 correspondant aux amortissements annuels. Au niveau du capital propre, les financements spéciaux ainsi que les préfinancements ont augmentés de CHF 1'471'145.00 alors que l'excédent du bilan (fortune) a passé à CHF 3'811'386.00. Le capital propre total se monte à CHF 8'889'241.00.

Crédits additionnels

- Les dépassements correspondant à des dépenses liées se montent à CHF 281’358,40.
- Le Conseil municipal a décidé, dans le cadre de ses compétences, des dépassements pour CHF 93’584,10.
- Le Législatif doit décider ce soir dans le cadre de ses compétences, des dépassements pour CHF 1’350’000,00, qui est l’attribution au FS des bâtiments administratifs.

Concernant les crédits additionnels tout est mentionné sur la page affichée.

Conclusions à tirer

	2025	2024	Variation
Dette communale	4'917'500.00	5'082'500.00	-165'000.00
Fortune	3'811'386.00	3'793'613.61	17'772.39

En guise de conclusion, je peux vous confirmer que 2025 a été une bonne année et bien meilleure que prévue, surtout au regard des rentrées fiscales, mais aussi aux impacts des efforts réalisés ces dernières années afin de garantir un maintien des coûts à des niveaux raisonnables. Grâce à des exercices positifs, ceux-ci nous permettront d’absorber plus sereinement les coûts qui seront générés par la rénovation du collège et d’autres investissements importants à venir.

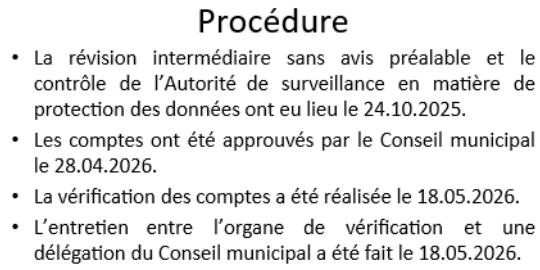

Je vous laisse prendre connaissance de la procédure d'acceptation des comptes.



La discussion est ouverte, mais elle n'est pas demandée.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que l'attribution de CHF 1'350'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif et les comptes de l'exercice 2025 sont acceptés.

3. <u>Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 131'000.00 pour la révision du plan d'aménagement local</u>

M. Philippe Cattin rapporte au nom du Conseil municipal. Il explique que notre PAL actuel est en vigueur depuis 2012. Comme un plan d'aménagement local a une durée de vie d'environ quinze ans, nous arrivons aujourd'hui au terme de son cycle, ce qui nous conduit naturellement vers une révision complète à l'horizon 2027. Cette révision est également rendue indispensable par l'évolution du cadre légal. Les normes cantonales et fédérales, notamment celles liées à l'ONMC, à l'espace réservé aux eaux et

aux prescriptions de la LAT, doivent être intégrées dans notre planification. Nous sommes encore dans une phase transitoire, ce qui génère certaines contraintes réglementaires. Les autorités cantonales encouragent par ailleurs les communes à se doter d'une vision directrice, afin de guider leur développement futur. Il explique donc que c'est dans ce cadre que les autorités ont engagé une réflexion approfondie depuis plusieurs années. Il rappelle qu'en 2023, une démarche participative a été menée avec EspaceSuisse. Elle a compris :

- une visite de terrain des experts le 7 mars 2023
- un Atelier Village le 29 avril 2023
- la remise du rapport final le 31 août 2023

À la suite de cela, une commission PAL a été constituée, composée de : Gloria Locatelli, Marilyn Zill, Daniela Allemann, Baptiste Langel, Bastien Amez Droz, Hubert Droz et lui-même. Cette commission s'est réunie à une quinzaine de reprises pour identifier les enjeux communaux, définir les orientations souhaitées et réfléchir à l'avenir de Courtelary. Les travaux se sont déroulés dans le cadre des nouvelles directives cantonales, qui limitent fortement l'extension des zones à bâtir. Le principe est désormais clair : le développement doit se faire prioritairement vers l'intérieur du tissu bâti existant, ce qui implique notamment une réflexion sur le règlement des constructions et sur la densification. En 2024, l'ensemble de ces travaux a conduit à l'élaboration de la Vision directrice 2040, qui définit la manière dont nous imaginons Courtelary à cet horizon. Cette vision repose sur plusieurs objectifs :

- élaborer une stratégie cohérente avec les thématiques du Plan directeur cantonal
- utiliser le sol avec mesure
- coordonner urbanisation, transports et infrastructures
- créer des conditions favorables au développement économique et résidentiel
- valoriser les espaces de vie et les quartiers d'habitation

En 2025, une commission technique composée de Gloria Locatelli, Hubert Droz et lui-même a poursuivi le travail afin de déterminer la forme que devait prendre cette révision. Ce travail s'est fait en étroite concertation avec le Conseil municipal ainsi qu'avec les instances cantonales compétentes, notamment l'OACOT, afin de garantir que la procédure envisagée soit conforme aux exigences légales et adaptée aux enjeux identifiés. Deux options ont été analysées, une révision partielle du PAL ou une révision complète. La révision partielle s'est rapidement révélée trop limitée au regard des nombreuses adaptations nécessaires, tant sur le plan réglementaire que stratégique. Les échanges avec les services cantonaux et les discussions au sein du Conseil municipal ont confirmé que seule une révision complète permettrait d'intégrer l'ensemble des éléments attendus :

- les nouvelles normes cantonales
- les prescriptions fédérales, notamment en matière d'espace réservé aux eaux
- les objectifs de la Vision directrice 2040
- les besoins identifiés lors de la démarche participative

C'est donc en accord avec le Conseil municipal et avec l'appui des autorités cantonales que la solution d'une révision complète du PAL a été retenue, car elle est la plus cohérente et la plus adaptée au développement futur de Courtelary. Sur la base de la Vision directrice 2040, notre BAMO, M. Broquet du bureau Espace Libre, a élaboré un cahier des charges détaillé. Un appel d'offres a été lancé auprès de trois bureaux spécialisés. Deux offres ont été reçues, une de RWB et une de Buchs & Plumey SA. Ces offres constituent la base de la suite de la procédure. Le calendrier prévisionnel de la suite de la procédure est le suivant :

- 15 juin 2026 : validation du crédit d'engagement
- Août 2026 : début des travaux du bureau mandaté
- Fin 2027 : consultation auprès de l'OACOT
- Fin 2029 : dépôt public du nouveau PAL, avec présentation publique

- 2030 : entrée en vigueur, sous réserve du bon déroulement de la procédure

La révision d'un PAL est une démarche longue, exigeante et fortement encadrée. Elle nécessite plusieurs années de coordination, de consultations et d'ajustements. M. Philippe Cattin donne le détail des coûts qui est le suivant :

- Mandat Buchs & Plumey SA : CHF 71'770.00
- Mandat BAMO : CHF 14'000.00
- Prestations juridiques : CHF 15'000.00
- Réserve pour suivi de procédure : CHF 15'000.00
- Émoluments : CHF 5'000.00

Total hors TVA : CHF 120'770.00 + TVA (8.1 %) : CHF 9'782.00 = Total TTC : CHF 130'552.00.

Le Conseil municipal propose donc un crédit arrondi à CHF 131'000.00.

La discussion est ouverte et M. Nicolas Oppliger demande à quel moment la population sera consultée sur ce nouveau PAL.

M. Philippe Cattin lui répond qu'une présentation sera faite à la population dès que nous aurons le retour de l'OACOT.

M. Nicolas Oppliger s'interroge sur le calendrier des procédures, afin de savoir s'il sera encore temps de formuler des oppositions ou des demandes de modifications du projet et d'éviter des allers-retours avec l'OACOT.

M. Philippe Cattin lui répond qu'il sera peut-être envisagé de faire une consultation du projet avant la soumission à l'OACOT et qu'il prend note de cette demande.

M. le président passe donc au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que le crédit d'engagement de CHF 131'000.00 pour la révision du plan d'aménagement local est approuvé.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour la rénovation du bâtiment sis à Fleur de Lys 5 dont le locataire actuel est le Service d'Action Sociale de Courtelary (SASC)

M. Marco Boldini rapporte au nom du Conseil municipal. Il rappelle que lors de l'assemblée communale du 16 juin 2025, nous avions relevé que l'état général du bâtiment ne répondait plus à toutes les normes de sécurité et nécessitait également un besoin urgent d'améliorer l'efficacité énergétique. Nous avions à ce moment-là proposé la vente du bâtiment, ce qui avait clairement été refusé par l'assemblée qui ne voulait pas vendre un bien du patrimoine administratif de la commune. Il avait également été souhaité d'améliorer les revenus locatifs. Nous devons maintenant entreprendre des travaux, pour certains obligatoires afin de respecter les normes de protection contre le feu et pour d'autres nécessaires au niveau énergétique, pour un montant global de CHF 240'000.00 réparti de la manière suivante :

- Remplacement de la porte des combles (archives) et de la cloison pour obtenir une résistance au feu et respecter les normes incendies et pose d'un système de détection incendie dans la cage d'escalier, CHF 40'000.00
- Aménagement du WC visiteur, CHF 10'000.00
- Aménagement de la salle de conférence (salle de bourgeoisie), CHF 35'000.00
- Aménagement d'un sas à l'accueil pour la confidentialité, CHF 20'000.00
- Remplacement de toutes les fenêtres, CHF 82'000.00
- Pose de panneaux photovoltaïques, CHF 53'000.00
- Total : CHF 240'000.00

En contrepartie, nous avons convenu et obtenu un accord de principe avec le comité du SASC, pour un nouveau bail à loyer de :

- CHF 6'500.00 / mois (charge comprises)
- Soit un loyer annuel de CHF 141.60 / m2
- Durée du contrat 10 ans
- Délai de résiliation 1 année

Pour rappel, le loyer actuel est de :

- CHF 5'300.00 / mois (charges comprises)
- Soit un loyer annuel de CHF 108.00.00 / m2
- Ce qui représente une augmentation de CHF 1’200 .00 / mois = ~23%

La discussion est ouverte et M. Nicolas Oppliger trouve que le nouveau loyer prévu est trop bas et demande si une augmentation du loyer est prévue malgré la durée de contrat prévue de 10 ans.

M. Marco Boldini lui répond que le loyer sera effectivement bloqué durant cette période de 10 ans et estime qu’une augmentation d’environ 23% est réaliste.

M. Benjamin Rindlisbacher précise qu’il ne faut pas oublier que plus les charges du SASC sont élevées, plus elles seront refacturées aux communes membres. Il rappelle également que nous sommes ainsi assurés d’avoir ce locataire pour une durée de 10 ans.

M. le président passe au vote à mains levées et c’est à l’unanimité des votants que le crédit d’engagement de CHF 240'000.00 pour la rénovation du bâtiment sis à Fleur de Lys 5 est approuvé.

5. Discuter et approuver la modification apportée au règlement tarifaire sur les déchets

Mme Gloria Locatelli rapporte au nom du Conseil municipal. Elle explique que l’article 2 du règlement tarifaire sur les déchets, qui concerne la taxe de base, manquait de détails et notamment il n’y avait pas une réponse claire quant à la question suivante : Jusqu’à quand un enfant vivant au domicile familial est inclus dans la facture du ménage. Pour clarifier cette situation imprécise et afin de s’aligner aux règlements des communes voisines et aux modalités de versement des allocations familiales, le Conseil municipal a pris la décision de soumettre à l’assemblée la modification de cet article avec l’ajout de l’alinéa 3.

La proposition est la suivante : La personne jusqu'à l'année de ses 25 ans est englobée dans le ménage de ses parents pour autant qu'elle vive avec eux. Dès l'année suivante, elle est considérée comme personne seule et s'acquitte de la taxe individuellement même si elle est toujours dans le ménage familial.

A 25 ans un enfant a normalement terminé sa formation et en générale il travaille déjà depuis un certain temps depuis la fin de ses études ou de son apprentissage. C'est également après les 25 ans que les allocations familiales ne sont plus perçues non plus. Selon les estimations faites, cette nouvelle situation, ne toucherait que très peu de ménages à Courtelary (1 ou 2). En même temps elle permettrait de traiter de manière plus objective certaines demandes ou réclamations. La modification entrerait en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants moins un avis contraire que la modification apportée au règlement tarifaire sur les déchets est approuvée.

6. Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale

Mme Marie Delobel rapporte au nom du Conseil municipal. Elle explique que cette demande intervient à la suite de la modification par le canton de Berne des montants devant être facturés aux enfants présentant un besoin particulier. Ce montant passe de CHF 50.00 à CHF 52.50 à partir du 1er août 2026. A l'avenir, il n'est pas impossible que ce tarif change encore et c'est pourquoi le Conseil municipal fait la proposition suivante : La teneur actuelle de l'article 4 du règlement d'organisation de la crèche stipule qu'un forfait journalier supplémentaire de CHF 50.00 est facturé pour les enfants présentant un besoin particulier. La nouvelle teneur de l'article 4 du règlement d'organisation de la crèche stipulerait qu'un forfait journalier supplémentaire compris entre CHF 50.00 et CHF 100.00 selon les directives du canton de Berne est facturé pour les enfants présentant un besoin particulier.

Cette modification avec une fourchette de prix permet d'adapter les modifications cantonales sans devoir à chaque fois faire une modification du règlement d'organisation de la crèche municipale. Afin de respecter la législation cantonale, il est indispensable d'adapter en conséquence ce règlement d'organisation et c'est la raison pour laquelle il est soumis à approbation. Elle précise encore que l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme est prévue pour le 1er août 2026.

La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale est acceptée.

7. <u>Prendre connaissance du décompte final suivant :</u>

<u>- Rénovation du collège – honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civil, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) / Permis de construire</u>

M. Marco Boldini rapporte au nom du Conseil municipal. Il rappelle qu'un crédit d'engagement de CHF 330'000.00 a été accepté lors de l'assemblée municipale du 11 décembre 2023 pour la rénovation du collège. Ce montant englobe les honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civil, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) ainsi que le permis de construire. Les dépenses sont inférieures de CHF 3'184.35 et ne demandent pas de commentaires spécifiques. Les coûts sont répartis de la manière suivante :

Prestataire	Description	Montant facturé
Studio V9	Adjudication du mandat d'architecture	195'370.50
Alain Fretz	Examen préliminaire (stratigraphie)	5'300.00
Alpha Acoustique	Prestation ingénieur acoustique	7'567.00
Assena	Concept évacuation des déchets	429.70
ATB SA	Prestation ingénieur civil	4'990.30
ATB SA	Prestation ingénieur-civil - contrôle canalisation	3'168.45
Canton de Berne	Frais de permis	14'225.50
Inelectro	Prestation ingénieur électricité	21'500.00
Inelectro	Elaboration de document pour phase de soumission	16'215.00
LG Guimaro	Métrés sur place + estimation coûts travaux	1'438.65
Pierre Bühler SA	Sondage des sols, plafonds et autres	2'354.45
Pierre Bühler SA	Sondage des sols, plafonds et autres	814.80
Pierre Bühler SA	Sondage des sols, plafonds et autres	121.60
Pierre Bühler SA	Pose de gabarits lucarne nord	489.35
Planair	Prestation ingénieur CVS	19'112.10
Planair	Prestation ingénieur CVS mise à jour 3.31	4'215.90
Planair	Contrôle canalisation	1'297.20
Prona AG	Concept sécurité pour permis de construire	2'351.20
Sigeom SA	Plans pour permis de construire	126.15
Wibois Sàrl	Prestation ingénieur bois et physique du bâtiment	4'972.60
Wibois Sàrl	Prestation ingénieur bois : feu + toiture	14'917.80
Wibois Sàrl	Rapport physique du bâtiment et protection incendie	5'837.40
	Total de coûts	**326'815.65**

La discussion est ouverte et M. Aldo Dalla Piazza demande ce qu'est un ingénieur CVS.

M. Vincent Fleury lui répond qu'il s'agit d'un ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire.

8. <u>Message des autorités</u>

M. Benjamin Rindlisbacher lit le texte suivant :

"Mesdames et Messieurs, voici quelques informations de la part de vos autorités. Le projet de l'école avance, il avance bien même ! Merci déjà à toutes les personnes impliquées et qui le seront encore à quelques jours du départ du gros œuvre. L'impact principal sur nos rencontres bisannuelles est que nous ne nous retrouverons plus ici, puisque la salle communale sera transformée en classe pour les élèves pendant la durée des travaux. Je vous rappelle que cette mesure, et le blocage d'autres salles également, a un impact non négligeable sur les frais de locations de containers en moins.

Le mur de l'enceinte de la préfecture a survécu à son premier hiver. Après plusieurs vaines tentatives, j'ose dire que le résultat est enfin bon. J'ai contacté le maître d'œuvre pour le remercier, et souhaité que nous trouvions aussi une telle situation pour le jardin qu'il abrite. A suivre.

Les tâches de contrôles et de remise des mandats se faisant de plus en plus complexes et demandant des compétences qui ne sont pas disponibles au sein de vos autorités, nous nous sommes approchés de la police administrative de St-Imier pour un renfort dans certaines tâches communales que nous pourrions déléguer.

L'eau est une ressource importante. En vue d'un été qui s'annonce déjà chaud, nous vous remercions de contrôler votre utilisation régulièrement et faire rapidement intervenir un professionnel pour la remise en état et vous éviter de potentiels frais importants en cas de fuite.

Les déchets, qu'ils soient générés par des humains ou des déjections animales, sont un souci permanent et malheureusement les comportements inadéquats en augmentation constante. Il semble que le bon sens, le respect des règles de cohabitation soient de plus en plus difficiles à respecter par une certaine tranche de personnes. Vous l'aurez peut-être lu, mais chaque cas annoncé ou découvert est amendé. Je profite de cette rubrique pour rappeler que les 2 containers qui étaient situés à la rue Tabor ont été déplacés ce jour à côté de l'entreprise Mesoo pour la durée des travaux à venir la rue des Ramées.

Je profite de la parole qui m'est encore accordée pour remercier tous mes collègues pour leur engagement, que ce soit sur le terrain, à l'administration ou au sein du Conseil. Comme à chaque fois, je tiens à relever non seulement la qualité du travail fait chaque jour, mais également et surtout les échanges entre nous. Quant à vous, chers citoyens, merci de vous être déplacés ce soir et nous prouver votre intérêt pour la chose publique."

9. <u>Divers</u>

M. Nicolas Oppliger trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'informations sur Courtelary dans la Feuille d'avis publiée les vendredis, notamment des avis

sur la mise à ban des champs et le respect des règles en matière de déchets.

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond qu'un article pour la mise à ban des champs a été mis fin mars dans la Feuille d'avis, mais qu'il prend bonne note de sa remarque.

M. Sacha Guerne demande pour quelle raison la route située au croisement Bretin / Les Lilas n'a toujours pas été réparée à l'endroit où a eu lieu une fuite d'eau en début d'année. Il signale également d'autres routes du village qui se trouvent dans le même état.

M. Roberto Previtali lui répond que c'est le SEAUCC qui est responsable de la réparation Bretin / Les Lilas et que ces travaux allaient se faire prochainement. Quant aux autres endroits du village, les travaux seront effectués au mois de septembre.

Mme Noémie Abplanalp demande où en est le projet de déchetterie intercommunale.

Mme Gloria Locatelli lui répond que le dossier est actuellement en phase de consultation auprès des divers offices cantonaux avant le dépôt de la demande de permis de construire. Le but est de pouvoir déposer le permis en automne et de démarrer les travaux au printemps 2027 si tout se passe bien.

Mme Anne Dalla Piazza demande si le radar pédagogique est toujours en fonction et s'il peut être remis à La Fleur de Lys.

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond qu'il est régulièrement déplacé à divers endroits du village.

M. Vincent Fleury précise qu'il a été posé pour la dernière fois après les vacances de Pâques au niveau du collège.

M. Sacha Guerne demande s'il serait possible d'anticiper la vidange des conteneurs de l'Ecopoint avant les week-ends prolongés par exemple, ou si l'entreprise mandatée intervient uniquement à des dates fixes, ceci afin d'éviter de se retrouver avec des bennes remplies à ras bord.

Mme Gloria Locatelli lui répond qu'un 2ème container pour l'aluminium a été commandé, que l'entreprise mandatée intervient selon un planning mais qu'il est possible de les contacter en cas d'urgence. Elle rappelle également qu'il est important que les grands cartons soient découpés avant d'être placés dans les containers.

M. Daniel Tschan demande où en est le projet concernant les déchets carnés.

Mme Gloria Locatelli lui répond que le centre de récolte des déchets carnés va être créé à Sonvilier mais ne sait pas exactement ou en est le permis de construire. Les oppositions à ce projet ont toutes été levées.

M. Aldo Dalla Piazza demande quelle est la réglementation en matière de ramassage des déjections canines, en particulier sur les terrains herbeux ou les champs du village.

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond que les maîtres doivent ramassés les déjections de leurs animaux sur l'ensemble du territoire communal et que ceci s'applique également aux propriétaires de chevaux.

M. Nicolas Oppliger demande qu'un rappel périodique soit mis dans la Feuille d'avis concernant le ramassage des déjections animales.

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond qu'un article à ce sujet a été mis dernièrement dans la Feuille d'avis, mais qu'il prend note de sa remarque.

M. Moser Andres demande s'il ne faudrait pas interdire aux voitures l'accès au pont de bois depuis la route cantonale afin d'éviter certaines nuisances (déjections canines, dégradation du terrain et des champs).

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond que ce chemin appartient à la Bourgeoisie.

M. Pierre-André Langel, président de la Bourgeoisie, prend note de cette demande.

M. Sacha Guerne demande quelle sera la nature de la collaboration avec la police administrative de St-Imier et si une personne sera présente sur place pour faire respecter le règlement de police municipale (horaires, bruit, etc.).

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond que la police municipale n'existe plus à Courtelary mais que tout ce qui est dans un règlement peut être amendé, par exemple pour les déchets. En ce qui concerne les nuisances sonores, c'est la police cantonale qui doit être contactée. Concernant la collaboration avec St-Imier, certaines choses pourront être mise en place, notamment l'amendement de voitures mal garées, mais qu'il ne s'agira pas d'une police de proximité.

Mme Noémie Abplanalp demande s'il serait possible de faire quelque chose pour sécuriser le passage piétons situé entre le magasin Volg et la commune, qui est utilisé par de nombreux enfants et où de nombreux automobilistes roulent de façon inconsciente.

M. Benjamin Rindlisbacher prend note de sa demande.

L'assemblée est levée à 21h05.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président :	La secrétaire :
J.-M. Tonna	F. Jeanmaire